



L'état condamné pour retrait abusif du permis de conduire

Actualité législative publié le **05/02/2021**, vu **1158 fois**, Auteur : [RAULINE Sven](#)

L'état a été condamné à payer la somme de 1000 € à un automobiliste du Var

L'état a été condamné à payer la somme de 1000 € à un automobiliste du Var suite au **retrait du permis de conduire** alors qu'il lui restait des points. Pendant plus de deux mois, le septuagénaire n'a pu se rendre à son travail.

Les faits remontent à septembre 2018. Après 19 infractions au **code de la route**, l'administration avait considéré qu'il avait perdu son permis de conduire. Or, un **stage de récupération de points** avait permis au conducteur de récupérer 4 points sur son permis en janvier 2018.

« Le ministère de l'Intérieur n'a pas pris en compte le stage. Cette erreur est constitutive d'une faute qui engage la responsabilité de l'État » a expliqué le **juge administratif** comme le relate Ouest-France.

[>> MAÎTRE RAULINE <<](#)